

Fonds d'indemnisation des soins de santé

Onkelinx fait le forcing pour les nominations

La question de la nomination des membres du conseil d'administration du Fonds d'indemnisation des accidents médicaux ne date pas d'hier. Une étape importante vient d'être franchie: la nomination du président, du vice-président et des membres du CA du Fonds qui a été créé il y a déjà un an et demi. Cette nomination s'est faite par un gouvernement en affaires courantes.

L'arrêté du 28 juillet, qui fixe les nominations, a été publié le 16 août au *Moniteur belge*. «Dans le courrier adressé aux administrateurs, la ministre rappelle sa volonté que soient rapidement prises les dispositions utiles à la mise en œuvre du Fonds. Le gouvernement a souscrit à cette volonté et a accepté les nominations malgré le contexte des affaires courantes,

en raison de l'urgence qu'il y a à mettre en œuvre la Loi du 31 mars 2010, compte tenu du fait que le droit à l'indemnisation est ouvert depuis le 2 avril 2010», commente un observateur avisé du secteur de la santé.

Certains considèrent que la nomination des membres du Fonds d'indemnisation est une décision très (trop) importante, qui ne relève pas d'un gouvernement en affaires

courantes. Trop tard.

Les membres du Fonds d'indemnisation - composé des représentants des autorités, des représentants des employeurs et travailleurs indépendants, des travailleurs salariés, des organismes assureurs, des praticiens professionnels, des institutions de soins, des patients et des professeurs spécialisés en droit médical - sont nommés pour six ans.

Le conseil d'administration est présidé par Geneviève Schamps, assistée par Steven Lierman (vice-président). Leurs suppléants, Jean-Luc Fagnard et Jean Rogge, ont aussi été très impliqués dans la genèse du Fonds et dans la réflexion sur le no-fault.

Sur le banc des praticiens professionnels, siègent Michel Masson (Absym) - qui suit ce dossier depuis près de 20 ans -, Michel Evrard, Bruno Seys, Yves Grysolle et Heidi Vanheusden. Les mutuelles sont représentées par Jacques Boly, Renée Vander Veken et Paul Kennes. On trouve aussi le Dr Joost Rampelberg (pour les travailleurs salariés) et le Dr Herman Nys (pour les institutions de soins).

V.C./P.S.



Laurette Onkelinx.